

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ABONNEMENTS MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
43, rue de la République, 43
LES MANUSCRITS NON PRESSES
NE SONT PAS RENVOIES
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
2 mois 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an, 22 fr.

LA PRISE D'ABOMEY — L'INTERPELLATION SUR PANAMA

DEUX RESULTATS

Le premier, c'est le triomphe, nous pourrions presque dire éclatant, de la liberté sur ses adversaires.
Le second, s'il n'est pas définitif, mérite cependant d'être applaudi. Nous voulons parler de l'interpellation sur les scandales du Panama, que la Chambre a fixée à aujourd'hui et qu'elle s'est engagée avec une certaine solennité à discuter sans faiblesse, sans ménagements, dans la plénitude de son droit.

C'est bien le cas présent. Les victimes du Panama appartiennent à ce monde de l'épargne laborieuse, si souvent dépouillé et toujours confiant.
Mais plus les dangers auxquels l'exposent sa naïveté et son défaut d'expérience sont nombreux, plus impérieux est le devoir de ses défenseurs naturels les députés, de redoubler de vigilance et d'apporter une sévérité jamais affaiblie dans leur contrôle.

campagne est abominable, parce qu'elle ne peut avoir pour effet direct que de détourner l'accusation de la tête de ceux qui la méritent, c'est justement pour cela qu'il faut que la lumière soit faite, en plein, à profusion : tant pis pour ceux qui, finalement, y étaleront, les uns leur mauvaise foi, les autres leur mercantilisme éhonté.

DEPECHEES PAR SERVICE SPECIAL

LA PRISE D'ABOMEY

Porto-Novo, 21 novembre.
Les troupes françaises sont entrées à Abomey sans combat.
Behanzin est en fuite.
On ignore si ses sujets le suivent ou se rallieront à nous.
Le trône de Behanzin, qui est en or, est envoyé à Porto-Novo pour être remis au roi Toffa.

La Politique

Au moment où j'écris cette note quotidienne, le débat est ouvert à la Chambre sur ce qu'on appelle déjà le scandale du Panama. Scandale, en effet, car dans cette lamentable affaire, nous avons vu une nuée de spéculateurs sans vergogne engloutir l'épargne française, — et ce, l'est bon, il est juste, il est nécessaire qu'ils soient signalés et punis.

MORT DU BARON DE REINACH

Paris, 21 novembre.
La mort du baron de Reinach survenant au moment précis où des poursuites allaient être commencées contre lui fait naturellement l'objet de toutes les conversations.
Je n'ai pas à me prononcer sur les bruits de suicide qui ont couru dans la foule. Je constate seulement que les médecins de l'état civil, venant après les constatations qui ont eu lieu hier au domicile du baron de Reinach déclarent qu'il a succombé à une congestion cérébrale et non à un suicide.

Informations Politiques

Paris, 21 novembre.
AU MINISTRE DE L'INTERIEUR
M. Loubet a conféré hier, dans la matinée et l'après-midi, avec plusieurs de ses collègues sur les affaires du Panama.
Dans ces conférences, qui n'ont pas eu le caractère d'un conseil de cabinet, il n'y a eu qu'un simple échange de vues.

Voici ce que raconte le Petit Parisien au sujet de la visite du commissaire de police au domicile du baron de Reinach :

Le commissaire fut reçu par M. Joseph Reinach, député, gendre et cousin du défunt.
« Je suis, dit-il, commissaire de police. D'après la rumeur publique, le décès de M. le baron de Reinach est attribué à un suicide, et je considère comme mon devoir d'avertir le préfet de police. »

M. Reinach affirma au commissaire de police que la mort du baron était naturelle.
« Si la nouvelle du suicide est inexacte, ajouta le magistrat, je ferai mon rapport, dans lequel je consignerais mes constatations, et alors les bruits qui circulent n'auront plus de raison d'être. Puis-je pénétrer dans la chambre du défunt? »

Avant d'accéder à la requête du commissaire, M. Joseph Reinach alla consulter plusieurs personnes dans une pièce voisine, et il fut décidé que, dans cette circonstance, le magistrat n'avait pas à procéder à des constatations.
Le commissaire de police, qui n'était venu là qu'à titre officieux, se retira.

CHAMBRE

Paris, 21 novembre.
AVANT LA SEANCE
Les couloirs sont relativement peu animés, on s'y montre assez réservé et on attend évidemment la tournure que prendront les débats.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.
Tous les ministres sont à leur banc.

Proposition Montaut
M. Montaut demande l'urgence en faveur de sa proposition tendant à accorder le bénéfice de l'assistance judiciaire aux porteurs de titres de Panama qui voudraient intenter une action civile.

M. Million dit qu'il y a une commission chargée d'examiner les propositions de modification de la loi sur l'assistance judiciaire de 1851, et il demande le renvoi de la proposition à cette commission dont il est le président.
Adopté.

LES INTERPELLATIONS SUR LE PANAMA

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1° de M. Argeliès sur l'affaire du Panama ; 2° de M. Delahaye sur les lenteurs de la justice à faire la lumière sur l'entreprise de la Compagnie de Panama ; 3° de M. Gauthier de Clagny sur les mesures prises pour donner suite aux pétitions des porteurs de Panama.

DISCOURS DE M. ARGELIÈS
M. Argeliès a la parole. Il déclare être complètement étranger à la campagne de personnalités poursuivie sous le couvert des intérêts des porteurs de titres, mais il doit répondre aux paroles que prononçait M. Aohard en 1888 : « Dans l'affaire de Panama, tout est incertain, tout est ténébreux. »

L'orateur dit que le Parlement n'a pas mandat de s'occuper des intérêts privés ; toutefois, devant le désastre dont est menacée la petite épargne française, si la société nouvelle n'est pas constituée d'ici à trois mois, on s'étonne que le gouvernement soit resté muet, qu'il n'ait pas fait connaître son

opinion soit pour mettre en garde les capitaux contre les appels qu'on leur adresse, soit au contraire pour leur inspirer confiance.

La Chambre a aussi une responsabilité morale par suite de ses votes antérieurs, notamment en ce qui concerne l'autorisation pour les compagnies d'émettre des valeurs à lots en dérogation à la loi de 1836.

M. Rouvier. — Mais vous n'ignorez pas que le Parlement et le gouvernement se sont si peu engagés qu'on a exigé l'insertion de ce défaut de garantie sur les affiches et sur les titres.

M. Argeliès. — C'était une formule, mais les faits restent. On a créé une exception légale en faveur de la compagnie du Panama. L'orateur rappelle les paroles prononcées en 1888 par M. Peytral, en 1889 par M. Rouvier, relativement aux suites qu'entraînerait une catastrophe sur le Panama. Il y a, dit-il, un intérêt financier, un intérêt politique et un intérêt de prestige extérieur à ne pas se désintéresser aujourd'hui. Le gouvernement doit, avant tout, dire si l'entreprise est perdue ou si elle est susceptible de relèvement.

DISCOURS DE M. DELAHAYE
M. Delahaye vient demander à la Chambre de remplir un devoir de salubrité publique en nommant une commission d'enquête pour vérifier les faits qu'il va affirmer sur son honneur et que les poursuites engagées ont pour but de dissimuler au pays. Il n'abaissera d'ailleurs pas le débat à des questions de personnes qu'il pourrait nommer. (Bruit à gauche.)

On a comparé le scandale de Panama à celui causé par un ancien député, gendre de l'ancien président de la République. Le trafic des croix d'honneur n'est qu'une misère à côté des trafics de Panama. (Mouvements divers.)

En 1836, les administrateurs de la compagnie de Panama avaient découragé les souscripteurs ; les bruits les plus inquiétants circulaient sur l'état des travaux ; M. Bousseau avait été envoyé à l'isthme pour éclairer le gouvernement ; M. de Lessers parcourait la France pour réveiller l'enthousiasme des actionnaires, mais il revint les mains vides. Il fallait surexciter les souscripteurs en leur offrant l'extrait des billets de loterie. L'homme qui eut la conception de cette entreprise n'est plus du monde depuis hier. L'orateur ne le nommera pas par respect de la mort et du deuil. (Très bien ! Très bien !)

Il n'est pas moins le mauvais génie en cette affaire. Les administrateurs, ces grands dupes, ont été eux-mêmes dupés, et on pourrait presque avoir pour eux un sentiment de pitié.

Pour émettre des valeurs à lots il fallait une loi. Le premier se fit fort de l'obtenir par des influences et par la corruption ; il demanda 5 millions. Son siège était fait, il connaissait jusqu'au chiffre des dettes d'un certain nombre de membres du Parlement. Chacun était tarifié. (Bruit à gauche.)

Il avait pour l'aider dans cette besogne un homme de confiance, un nommé Arton, qu'il chargea de faire le nécessaire avec un cahier de chèques.

Trois millions furent distribués entre plus de 450 membres du Parlement (bruit à gauche), parmi lesquels il n'y avait qu'un petit nombre de sénateurs.

Plusieurs membres à gauche : Les noms !
M. Delahaye. — Vous voterez l'enquête, si vous voulez les noms.
Les appétits excités deviennent énormes. Les administrateurs furent assaillis par une véritable meute de politiciens. Il fallait piller les caisses ou succomber. (Bruit.)

Un jour, ce fut l'élection du Nord, et non pas celle de Paris, comme l'on dit, qui fut la raison de ces sollicitations d'argent. (Bruit.)

Il fallait 100,000 francs pour un journal, 100,000 francs pour un autre, et 100,000 francs pour les frais de l'élection. Ces 300,000 francs ont été versés et touchés pour ce usage.

Un autre politicien, ancien ministre, mort aujourd'hui, exige 400,000 francs ; le chèque a été touché à la Banque de France. Un autre journal sans valeur est acheté 400,000 francs.

Voilà la gauche : — Donnez le nom du journal.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
22 novembre
55

LE CLUB DES VALETS DE COEUR

PAR PONSON DU TERRAIL
ROCAMBOLE
— Oui, la future marquise.
— Que lui dirai-je ?
— Tu lui remettras cette lettre, dit sir Williams en donnant un second pli cacheté et sans suscription à celui qui nommait son neveu. Puis, tu attendras ses ordres. L'Indienne ne parle que l'anglais.

d'écriture. Cet homme est le seul à Paris qui connaisse un coup merveilleux venu d'Italie, pratiqué au XVI siècle, et dont le secret est presque perdu. Ce coup, que moi je n'ai pas le temps de t'enseigner, il te le démontrera à merveille en dix ou quinze leçons.
— Mais, dit Rocambole, ce coup est tout un jeu, alors ?
— Non, ce n'est qu'un coup, un coup unique, de la famille des coups droits ; seulement il est si difficile à porter, que celui qui le porte mal est un homme mort.

— Adieu, dit-il, je te verrai dans deux jours. J'ai rendez-vous à dix heures avec Armand et Baccarat.
— Adieu, grand homme ! murmura Rocambole.
Sir Williams s'en alla à pied, descendant le faubourg Saint Honoré, longeant la rue Royale, puis la terrasse du bord de l'eau et ne s'arrêta qu'à l'entrée du Pont-Neuf, sur le parapet duquel il s'appuya.

due forte comme la Madeleine de l'Écriture. Au moment où elle traversait le Pont-Neuf, cette femme, elle aussi, mesura Paris d'un regard inespéré, et s'écria :
« O grand ville ! tu renfermes en tes murs un mauvais génie, un démon qui trahit la mort et la destinée à sa suite. Ce démon, une femme l'a deviné et le suivra pas à pas dans l'ombre, et Dieu veuille que cette femme lui écrase la tête à la veille de son triomphe, comme la Vierge écrasa la tête du serpent ! »

Turquoise était couchée à l'orientale, un coussin sous sa tête, sur le tapis, auprès d'un divan sur lequel Fernand était gravement étendu. Turquoise lui souriait sans mot dire et semblait le contempler en une muette extase et avec une complaisance emplie d'enthousiasme. Tout à coup elle se souleva à demi, s'appuya sur son coude, regarda lui-même par le coussin du divan, ainsi posée, elle arrêta sur Fernand son regard bleu qui le troublait si profondément.

quelques jours, qu'une femme à peu près sans cœur et qui s'est prise à vous aimer éperdument, passionnément, ne voyant plus dans l'univers que vous...
Fernand prit et porta à ses lèvres la petite main de Turquoise.
— Aujourd'hui, reprit-elle, vous êtes tout feu et tout flamme, vous vous battez avec don Quichotte lui-même, et lui feriez au besoin proclamer, à lui, don Quichotte, ma supériorité physique et morale sur sa Dulcinée du Toboso.
Et Turquoise eut un sourire charmant de fine raillerie et d'amour indulgent.

M. Delahaye répond que l'enquête fera la lumière. Un personnage politique eut qu'il était politique d'acheter 500,000 francs un journal étranger; le Panama paya, un chèque fut envoyé par un garçon de bureau et passé à l'ordre d'un banquier.

La commission chargée du projet de loi sur l'émission des obligations à lots était divisée en deux parties, cinq pour et cinq contre; le onzième n'avait pas d'opinion, il alla s'offrir pour 200,000 francs. La compagnie paya.

Ces exemples (Mouvements) prouvent qu'il y a une œuvre de salubrité à accomplir. M. Delahaye. — La preuve! La preuve! M. Delahaye. — Il y a ici cent personnes qui savent où est cette œuvre, il y a ici ceux qui ont touché et ceux qui n'ont pas touché. (Bruit.)

M. le président. — Vous ne pouvez accuser cent de vos collègues sans les nommer. (Très bien! Très bien!)

M. Delahaye. — L'enquête les fera connaître. Vous nommez: Les noms! les noms! les noms! (Bruit.)

M. Delahaye. — Votez l'enquête. Vous nommez: Nous voulons les noms! Vous êtes un calomniateur si vous ne donnez pas les noms! (Bruit prolongé.)

M. le président dit qu'il invite l'orateur à donner les noms des personnes qu'il accuse. Une dénonciation personnelle est plus courageuse qu'une dénonciation anonyme et collective. (Vifs applaudissements.)

M. Delahaye répond qu'il s'étonne que le président ne soit pas le premier à se joindre à la demande d'enquête.

M. le président dit qu'il se tient pour nommé par la première phrase de l'orateur et qu'il a entre les mains deux demandes d'enquête émanant de ses amis, enquête qu'il appuie de toutes ses forces. (Vifs applaudissements.)

M. Delahaye quitte la tribune. (Rumeur prolongée.)

DISCOURS DE M. LOUBET. M. Loubet, président du conseil, dit qu'il ne prononcera que quelques paroles, non pas en réponse, mais au sujet des alléguations de M. Delahaye. Sa parole circonstanciée, il est de bon sens de l'écouter et de la lire; il faut se méfier de l'excitation qui vient de la passion des partis. Lorsqu'on se permet d'apporter à la tribune de pareilles affirmations, le gouvernement ne peut pas refuser la demande de lumière. (Applaudissements.)

Tout le monde a intérêt à ce que la lumière soit absolue. Le gouvernement s'accommode à la demande d'enquête (applaudissements), car il n'a jamais eu rien à cacher.

M. le président dit qu'il a reçu trois demandes d'enquête: la première en date est proposée par M. Germain-Réache, la seconde par M. Barthou, la troisième par MM. Le Provost de Launay et Delahaye.

LE VOTE DE L'ENQUÊTE. La Chambre, statuant tout d'abord sur le principe, décide qu'elle nommera une commission d'enquête de trente-trois membres, avec les pouvoirs les plus étendus.

M. le président invite la Chambre à se prononcer sur le mode de nomination de cette commission.

M. Le Provost de Launay demande que la commission soit nommée au scrutin de liste.

M. Rottreau invite M. Delahaye à nommer cent députés qu'il a accusés afin qu'ils ne puissent faire partie de la commission. (Applaudissements.)

M. Le Provost de Launay répond que s'il les connaissait il les nommerait. (Exclamations à gauche.)

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE LAUNAY. M. Le Provost de Launay dit que dans cette affaire le gouvernement, le Parlement, la haute banque, la presse, les entrepreneurs ont engagé leur responsabilité.

Le gouvernement a envoyé à Panama un ingénieur, M. Rousseau; M. Rousseau revient, personne, si ce n'est le conseil des ministres, n'a connaissance de son rapport. Le journal le Temps en publie quelques extraits et le secrétaire du journal devient l'associé du principal bénéficiaire de l'entreprise, M. Eiffel. Voilà un point sur lequel il faut faire une enquête.

Le Parlement a également besoin de l'enquête. Dans le bureau dont l'orateur faisait partie, M. Roménille a attaqué l'association de Panama dans la commission; il fut chargé du rapport qui conclut contre. Quelques jours après la majorité de la commission changeait. Cela ne mérite-t-il pas une enquête?

Et la haute banque? Le Crédit lyonnais et la Société générale ont prêtés 300 millions à la société de Panama, pour deux mois. Ces deux sociétés se sont fait donner 80 0/0 d'intérêt par an. (Mouvements divers.)

Voilà ce qu'ont fait les sociétés honnêtes; qu'on juge par là de ce qu'ont exigé les autres sociétés. Il faut que le pays se défende par le grand jour et la publicité.

L'orateur déplore que le garde des sceaux ait fait citer M. Ferdinand de Lesseps en raison de son âge, de son état de santé et du grand nom qu'il porte. (Mouvements divers.)

La propagande pour le Panama a été organisée par des sociétés financières et la presse.

On avait eu soin d'acheter tous les bulletins financiers, et le pays n'a pu être éclairé. Il faut que cette situation cesse et qu'on connaisse les gens qui ont organisé cette main mise sur la vérité. On pourra ne pas les condamner, mais ils seront plus nuancés et ne pourront peut-être plus nuire dans l'avenir.

Les entrepreneurs sont couverts par un quitus et des jugements qui l'ont homologué en 1888. On traite avec M. Eiffel. (Interruptions.)

M. le garde des sceaux fait observer que M. Eiffel est traduit devant la cour.

M. le président dit que l'affaire des entrepreneurs, si intéressante qu'elle soit, est déléguée à la justice et n'a rien à faire avec l'enquête parlementaire.

M. Le Provost de Launay conclut en demandant que l'enquête soit rapide et décisive. (Très bien! Très bien!)

Le scandale de Panama en a servi quelques autres. Il faut réagir au bord du fossé et que demain on puisse faire les affaires autrement. (Applaudissements sur divers bancs.)

DISCOURS DE M. PAUL DE CASSAGNAC. M. Paul de Cassagnac a la parole pour un fait personnel. Au moment où il conseillait à M. Le Provost de Launay de dire tout ce qu'il savait, M. Boissy d'Anglais lui a dit: « Vous êtes de ceux qu'on désigne dans les couloirs ». Sur quelle preuve a-t-il pu appuyer l'accusation formulée contre lui? Rien n'est plus grave. L'orateur peut lever la tête bien haut et déclarer qu'on ne l'a jamais vu mêlé à aucune affaire financière. (Très bien!)

Il n'a jamais mis les pieds à la Bourse, et il a le droit d'être profondément indigné d'entendre dire ici: « On vous a nommé ». L'orateur prie M. Boissy d'Anglais de relever spontanément l'outrage qu'il lui a infligé. (Très bien! Très bien! à droite.)

RÉPONSE DE M. BOISSY D'ANGLAIS. M. Boissy-d'Anglais répond qu'il y a quelque chose de plus abominable que de nommer quelqu'un, c'est de jeter dans la discussion non pas des noms, mais des insinuations, et de dire que cent personnes se sont rendues coupables des faits incriminés. Il n'a, d'ailleurs, nullement entendu prendre, en ce qui concerne M. de Cassagnac, aucune responsabilité.

C'était au moment où M. Delahaye, d'ailleurs sept fois condamné pour diffamation, continuait ses insinuations en recevant l'approbation de M. de Cassagnac, que l'orateur a dit: « Vous avez de l'indigne à approuver ». M. Delahaye, puisque vous êtes un de ceux dont le nom est prononcé au sujet du Panama, « Tout le monde a compris qu'il ne s'agissait pas de porter contre M. de Cassagnac une insinuation quelconque, mais seulement de protester contre un procédé qui le révoltait.

Il n'est pas d'une bonne politique — l'orateur ne dira pas qu'il n'est pas honnête, M. Delahaye ne comprendrait pas (applaudissements à gauche, interruptions); il n'est pas sage de se combattre avec des adversaires que par des injures et la diffamation: on risque de se nuire soi-même dans la bonne. L'orateur attend l'enquête avec tranquillité, persuadé que la droite aura ses déboursures. (Applaudissements à gauche, bruit à droite.)

DÉCLARATION DE M. BAIHAUT. M. Baihaut dit qu'il a voté la nomination d'une commission d'enquête parlementaire. M. Le Provost de Launay a parlé du dépôt du rapport de M. Rousseau à son retour de Panama; il a critiqué à ce propos l'attitude du gouvernement républicain d'alors. C'est lui qui, comme ministre des travaux publics en 1886, a reçu en dépôt le rapport.

L'idée de la mission de M. Rousseau ne venait pas du cabinet dont il faisait partie, mais, le rapport fait, on ne pouvait pas ne pas tenir compte de ses conclusions. Celles-ci, avec quelques réserves, étaient en somme favorables à l'entreprise.

Après avoir en le rapport de M. Rousseau et le rapport de la commission supérieure, le ministre en saisit le conseil: il était tenu de le garder secret.

On a dit que le Temps en avait publié des extraits: quand cette analyse, qui d'ailleurs n'était pas exacte, parut dans un journal, le conseil des ministres ouvrit une instruction judiciaire.

On n'arriva pas à établir comment ces documents avaient été fournis. Il convenait de déléguer la responsabilité du gouvernement de cette époque. (Très bien! Très bien!)

L'orateur a lui-même, lors de l'affaire Numa-Gilly, obtenu justice par un arrêt sévère contre des imputations à ce sujet reproduites par un journal. Il a le droit de dire qu'il a été de ceux qui ont su défendre leur honneur. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. GERMAIN. M. Germain s'étonne que M. Le Provost de Launay n'ait pas craint d'apporter des légendes à la tribune. Le prêt à la compagnie de Panama a été fait à 5 0/0 et non pas à 80 0/0.

M. Le Provost de Launay ajoute à l'intérêt du prêt la commission due au Crédit lyonnais pour le placement de 278,000 obligations. M. Le Provost de Launay se livre à une œuvre mauvaise. L'orateur le somme de comparaître devant la commission d'enquête. (Applaudissements.)

quète. (Applaudissements.) La haute banque prouvera qu'elle n'a jamais reçu, pour le placement des obligations du Panama, que 2 0/0, et laissera à M. Le Provost de Launay la responsabilité de ses accusations. (Applaudissements à gauche.)

M. Le Provost de Launay soutient qu'il a pris ses renseignements dans le copie de lettres de la Compagnie de Panama. S'il s'est trompé, il sera le premier à faire des excuses. M. de Lesseps lui a déclaré que la haute banque avait fait payer son concours à un prix exagéré.

M. le président. — Comment peut-on porter à la tribune de pareilles paroles au moment où les assignations sont lancées?

M. Le Provost de Launay termine en disant qu'il a pu se tromper, que sa bonne foi est entière.

M. Germain dit qu'il n'abandonnera pas M. Le Provost de Launay qui commence à battre en retraite. Il le somma de comparaître devant la commission d'enquête, (Applaudissements.)

M. Hely d'Oissel regrette qu'on ait apporté à la tribune des alléguations inexactes. L'orateur, qui est administrateur de la Société générale, donne rendez-vous à M. Le Provost de Launay devant la commission d'enquête à laquelle on fournira toutes les pièces qu'elle pourra désirer. (Très bien! Très bien!)

M. le président consulte la Chambre sur le mode de nomination de la commission.

M. Paulin Méry demande que la commission soit tirée au sort. (Mouvements divers.)

M. de Montfort combat cette proposition et demande la nomination au scrutin de liste et en séance publique.

M. le président dit que M. Paulin Méry demande que la commission d'enquête soit nommée au tirage au sort parmi les membres n'ayant pas fait partie de la précédente législature. (Bruit.)

M. le président dit qu'il faut savoir entendre toutes les propositions, quelque humiliantes ou blessantes qu'elles puissent être. (Applaudissements.)

M. Paulin Méry retire la seconde partie de sa proposition et ne maintient que le principe du tirage au sort.

La proposition de M. Paulin Méry tendant à nommer la commission par le tirage au sort, est mise aux voix et repoussée par 445 voix contre 99 sur 544 votants.

M. Goussot demande à la Chambre de vouloir bien, dans la commission d'enquête, ne pas oublier le droit des minorités de droite et de gauche pour assurer son impartialité même.

M. le président consulte la Chambre sur la proposition tendant à faire nommer la commission au scrutin de liste en séance publique.

Cette proposition est adoptée par 311 voix contre 243, sur 554 votants.

M. le président demande à la Chambre à quel jour elle entend fixer la nomination de cette commission.

La date de mercredi est proposée. Elle n'est pas adoptée. La Chambre décide que la commission d'enquête sera nommée demain à trois heures.

Motion Déroulède. M. Paul Déroulède dit que la journée qui vient de se passer est triste pour la République. L'orateur demande que la séance soit levée sur une proposition qui ralliera toute la gauche, il propose d'adresser les félicitations au Parlement au général Dodds et aux soldats qui, si vaillamment, portèrent le drapeau de la France au Dahomey. (Très bien! Très bien!)

M. Burdeau, ministre de la marine, dit que le gouvernement n'a attendu aucune invitation pour envoyer au colonel Dodds et à ses soldats les félicitations de la France. Il convient d'attendre l'issue de la campagne pour demander au Parlement les récompenses qui ont été bien méritées. (Applaudissements.)

M. Paul Déroulède dit que la Chambre ne peut que s'associer aux paroles du ministre de la marine.

M. le président demande que par un vote spécial la Chambre s'associe aux paroles du ministre de la marine et au sentiment qui était dans le cœur de M. Déroulède. (Applaudissements.)

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Demain, à 2 heures, réunion dans les bureaux; à 3 heures, séance publique. La séance est levée à 5 h. 50.

APRÈS LA SÉANCE. Paris, 21 novembre.

Les gauches se sont réunies pour désigner les six députés auxquels incombera la mission de dresser la liste des candidats à la commission d'enquête.

Après une courte discussion, on a procédé au scrutin. Ont été élus, MM. Brisson, Casimir-Périer, Cavaignac, Lockroy, Germain-Réache et Mathé.

La droite s'est également réunie et a désigné immédiatement onze candidats,

savoir: MM. Taudière, Gamard, Bizot, de Ramel, Jolibert, Loreau, Grousset, Villebois-Mareuil, Le Provost de Launay, Villeneuve et d'Aillères.

Les boulangistes ont décidé de présenter également des candidats qui sont MM. Barrès, Couturier, Pontois et Gauthier de Clagny.

Les six députés républicains se réuniront demain matin, à 9 heures, dans un des bureaux de la Chambre, pour dresser une liste qu'ils soumettront, à 10 heures, à la réunion plénière des gauches.

Ils soumettront en même temps la liste des candidats de la droite.

On croit qu'il ne sera accordé à cette qu'un chiffre de candidatures proportionnel au nombre de ses membres.

Echanges de Témoins. M. Le Provost de Launay a envoyé à l'issue de la séance deux de ses amis à M. Germain pour lui demander des explications sur le langage qu'il avait tenu à son égard à la tribune.

M. Germain ayant répondu qu'il n'avait nullement eu l'intention d'incriminer sa bonne foi, l'affaire n'aura pas de suite.

Il y a eu également à l'issue de la séance, un échange de témoins entre MM. Deroulède et Hubbard.

M. Delahaye venait de descendre de la tribune lorsque M. Pajot, député républicain du Cher se leva précipitamment de son banc pour se diriger vers M. Delahaye. Il fut arrêté au passage par M. Deroulède qui craignait de le voir se livrer à des voies de fait.

M. Hubbard intervenant dit à M. Deroulède: « De quel droit faites-vous l'agent de police? »

M. Deroulède répondit: « Mes témoins vous l'apprendront. »

Les témoins de M. Deroulède sont MM. Dumontel et Pierre Richard; ceux de M. Hubbard sont MM. Doumer et Perillier.

Ces messieurs ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à une rencontre.

Dépêche au général Dodds. Le ministre de la marine a envoyé au général Dodds la dépêche suivante:

La Chambre des députés, par un vote unanime, et sans attendre l'issue qu'elle eût de la campagne, associe ses félicitations à celles que le gouvernement lui a envoyées déjà, ainsi qu'à ses vaillantes troupes.

La Réunion des Gauches. Paris, 21 novembre.

Cent cinquante députés assistaient à la réunion des gauches. La réunion a invité M. Henri Brisson à présider.

Dès le début de la délibération il a été reconnu que la réunion ne pouvait dresser elle-même la liste des candidats et que cette mission devait être confiée à une délégation peu nombreuse, mais composée de membres jouissant d'une autorité incontestée.

On a alors proposé de choisir pour les délégués, les quatre vice-présidents de la Chambre auxquels serait adjoint M. Henri Brisson, ancien président, le président actuel ayant été l'objet d'allégations contre lesquelles il a réclamé lui-même la faculté de venir protester contre la commission d'enquête.

M. Brisson a exprimé quelques scrupules. Il a rappelé que lorsqu'il était président du conseil, en 1885, il avait refusé par deux fois, malgré les sollicitations dont il était l'objet de la part de la compagnie de Panama; le Parlement d'un projet en faveur de la compagnie de Panama; sa désignation pourrait paraître, dès lors, entachée de partialité.

M. Peytral, un des quatre vice-présidents actuels de la Chambre, a alors pris la parole et a fait observer que par raison précisément inverse, il devait également décliner la mission de faire partie de la délégation.

C'est, en effet, M. Peytral qui, comme ministre des finances sous le cabinet Fleuret, en 1883, a présidé au vote de la loi autorisant la compagnie de Panama à émettre des valeurs à lot.

En cet état, la réunion a décidé de nommer au scrutin secret, une délégation de six membres. Les six choisis sont, ainsi que nous l'avons dit, MM. Henri Brisson, Casimir-Périer, Edouard Lockroy, Germain-Réache, et Mathé (Allier).

Un vice incident a marqué la délibération de la réunion. Un député de la Charente-inférieure, M. Delmas, a demandé qu'on imposât à la délégation la condition d'écarter de la liste les candidats à la commission d'enquête les députés journalistes.

M. Pichon, député de Paris, a riposté comme il convenait à une aussi inqualifiable motion. Il a demandé que celle-ci fut repoussée par la question préalable, menaçant de se retirer de la réunion si sa demande n'était pas accueillie.

En présence de cette protestation soulignée par l'approbation de la réunion, M. Delmas a jugé prudent de retirer sa motion.

La réunion plénière des députés républicains se tiendra le matin, dans le salon d'attente du public.

La liste des trente-trois candidats, une fois arrêtée, sera imprimée, et on a l'espoir que l'accord s'établira, la commission pourra être nommée par la Chambre au cours de la séance.

Les députés socialistes veulent proposer à la réunion plénière que les séances de la commission d'enquête soient publiques.

Le Panama. Paris, 21 novembre.

Les Assignations. Comme nous l'avons annoncé, l'affaire de Panama sera appelée jeudi devant la cour d'appel. Les assignations ont été lancées aujourd'hui.

D'après des bruits de Palais, il se pourrait que les débats ne fussent réellement engagés que dans un mois ou deux.

M. Bonhoure et la « Libre Parole ». M. Bonhoure, préfet des Pyrénées-Orientales, désigné par Libre Parole comme mêlé aux tripotages de Panama, a demandé par dépêche à M. Loubet l'autorisation de poursuivre M. Drumont en cour d'assises.

Paris, 21 novembre.

Vers neuf heures, hier soir, un individu simplement âgé de soixante-deux à soixante-trois ans, se présentait au bureau de M. de la Londe, commissaire de police du quartier de la place Vendôme et demandait à parler à ce magistrat.

M. de la Londe était absent pour affaires de service.

L'inconnu fut reçu par le secrétaire du commissariat. Il lui fit la déclaration suivante: « Je suis l'auteur du crime de la rue Botzaris. Après avoir commis le crime, je me suis réfugié en Angleterre; mais les remords m'ont pris et je suis venu me constituer prisonnier. »

Cette déclaration terminée, l'individu, paraissant accablé, s'assit sur une chaise, resta immobile, les yeux fixés à terre.

Le secrétaire lui a demandé son nom, prénom et adresse. Il refusa de répondre à ces questions et se contenta de lui dire: « Je ne parlerai que devant le juge d'instruction. »

Toutes les instances furent vaines, il se renferma dans le silence le plus absolu.

Cependant, M. de la Londe, qu'on était allé prévenir, était arrivé.

L'inconnu lui fit les mêmes déclarations, refusa de lui faire connaître son nom et son adresse.

Le commissaire l'a envoyé au Dépôt.

Rien dans les allures de cet individu n'indiquait qu'on se trouve en présence d'un fou; il est très calme, parle clairement et peu; est-il véritablement l'auteur du crime de la rue Botzaris ou bien n'est qu'un pauvre inconnu? Voilà ce que l'enquête établira.

Paris, 21 novembre.

M. Goron, chef de la sûreté et, après lui, M. Lascoux, juge d'instruction, ont successivement interrogé l'individu qui est venu se constituer prisonnier, se déclarant l'auteur du crime de la rue Botzaris.

Cet individu s'est encore refusé à faire connaître son nom et celui de sa prétendue victime.

On croit être en présence d'un fou ou d'un individu à bout de ressources, s'occupant d'un crime pour se faire héberger quelque temps à son frais. Il sera soumis à l'examen des médecins aliénistes.

Paris, 21 novembre.

Cadavre d'un inconnu a été retiré du Rhône, à Estressin, par le nommé Claude Loup, fils.

Cadavre d'un inconnu âgé d'environ 35 ans, taille 1 m. 80, moustache rousse, cheveux noirs, forte corpulence, vêtu d'un pantalon en drap de fantaisie marron quadrillé bleu et blanc, caleçon et tricot blancs, un gilet de chasse violet, à bandes rouges, gilet et veston cheviotte, chemise blanche, ceinture de cuir, brodequins cloutés, chaussettes en laine.

Cet inconnu paraît avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau.

Un autre inconnu a été retiré du Rhône, à Estressin, par le nommé Claude Loup, fils.

Cadavre d'un inconnu âgé d'environ 35 ans, taille 1 m. 80, moustache rousse, cheveux noirs, forte corpulence, vêtu d'un pantalon en drap de fantaisie marron quadrillé bleu et blanc, caleçon et tricot blancs, un gilet de chasse violet, à bandes rouges, gilet et veston cheviotte, chemise blanche, ceinture de cuir, brodequins cloutés, chaussettes en laine.

Cet inconnu paraît avoir séjourné trois semaines dans l'eau.

Le corps du nommé Barral, âgé de 59 ans, demeurant rue des Clercs, 14, à Vienne, ex-cantonnier à la petite voirie, a été retiré du Rhône, hier, à midi, sous le pont de Sainte-Cécile.

Cet individu était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour vol.

La Verpillière. — Sainte-Cécile. — La fanfare de notre localité a été dignement la Sainte-Cécile. Une magnifique banquette avait été servie à l'hôtel Gabin où cinquante convives s'étaient réunis.

Une quête faite au profit de la fanfare par

plus spécialement M. Déchaume, chef de musique.

Celui-ci a fait exécuter plusieurs morceaux de son répertoire qui ont été très applaudis.

A 8 h. 1/2, un grand bal a eu lieu au café des Arts.

Funérailles. — Aujourd'hui, à onze heures et quart, auront lieu les funérailles de M. Joseph Buffat, membre de la société de secours mutuels et membre honoraire de l'Union musicale.

Argis. — Banquet. — Les jeunes gens de la classe 1893, ayant voulu fêter le retour dans leurs foyers se sont réunis dans un grand banquet qui a été servi chez M. Brnn, cafetier à Argis. Après le banquet, ils ont parcouru la ville, tambour et drapeau en tête.

Seysse. — Obsèques. — Hier ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles d'un clerc de notre compagnie de sapeurs-pompiers, le citoyen Victor Morando.

La compagnie de sapeurs-pompiers en tenue, sous la direction de notre lieutenant Casimir Tocanier, précédait le cortège; venait ensuite la société de secours mutuels, président M. Bruno Tissot, juge de paix, accompagné de son bureau.

Ces choses, malgré l'obstination de M. le curé pour passer au plus court, M. Martel, adjoint, a fait passer le cortège par la voie habituelle où doivent passer pauvres et riches.

L'égalité au champ du repos!

LOIRE

Rive-de-Gier. — Incidents au théâtre. — Hier soir, vers huit heures, un individu se présentait à la porte du théâtre et voulait y pénétrer.

Ses agents de service voulurent le faire retirer, mais ils ne purent y réussir; il fallut l'intervention de plusieurs spectateurs.

Furieux de se voir congédié, cet individu, qui a déclaré s'appeler Louis Verrier, âgé de 25 ans, s'est mis à injurier violemment la police et la gendarmerie, se déclarant lui-même plus anarchiste que les anarchistes.

Il a été conduit au violon et procès-verbal lui sera dressé pour insultes envers les représentants de la force publique.

Mourire. — Nous avons raconté dans notre numéro d'hier, le meurtre commis par le nommé Dominique Vennetill, âgé de 17 ans, sur la personne du jeune Milan, âgé de 14 ans.

A la suite de l'enquête menée très activement par M. Fabre, commissaire de police, MM. Hageys, juge d'instruction, et son secrétaire, ainsi que M. Gernex, substitut du procureur de la République, sont arrivés hier, par le train d'une heure pour procéder à l'interrogatoire de l'inculpé et à l'audition des témoins. Le cadavre du malheureux enfant a été autopsié par M. Garand, médecin au rapport.

Les charges qui pèsent sur le meurtrier l'ont fait maintenir en état d'arrestation, il sera conduit à Saint-Etienne ce matin par la gendarmerie.

Caisse d'épargne. — Dans ses séances des 18 et 20 courant, présidées par MM. Marceux et Bernais, la caisse d'épargne a effectué 118 versements, dont 16 nouveaux, 28,578 francs, 56 remboursements, dont 9 pour solde, 28,450 fr. 82.

SÈRE

Vienne. — Série de noyés. — Il a été retiré des eaux du Rhône, à Estressin, par le nommé Sibert, le cadavre d'un inconnu dont voici le signalement: taille 1 m. 70, brun, jambe droite malade, comme gangrenée, enveloppée de chiffons, bras droit tatoué d'une querre, d'un marteau, d'un plomb, d'une truelle, plus d'une quarantaine servant d'écousson, avec la date de 1864, chemise et caleçon bleu et blanc, tricot marron, veste de toile bleue, brodequins pressés neufs, chaussettes violettes, un petit carnet portant l'inscription de communications prises du 19 au 31 octobre et se montant à environ 13 francs et portant le nom de Bernard.

Cet inconnu paraît avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau.

Un autre inconnu a été retiré du Rhône, à Estressin, par le nommé Claude Loup, fils.

Cadavre d'un inconnu âgé d'environ 35 ans, taille 1 m. 80, moustache rousse, cheveux noirs, forte corpulence, vêtu d'un pantalon en drap de fantaisie marron quadrillé bleu et blanc, caleçon et tricot blancs, un gilet de chasse violet, à bandes rouges, gilet et veston cheviotte, chemise blanche, ceinture de cuir, brodequins cloutés, chaussettes en laine.

Cet inconnu paraît avoir séjourné trois semaines dans l'eau.

Le corps du nommé Barral, âgé de 59 ans, demeurant rue des Clercs, 14, à Vienne, ex-cantonnier à la petite voirie, a été retiré du Rhône, hier, à midi, sous le pont de Sainte-Cécile.

Cet individu était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour vol.

La Verpillière. — Sainte

le percepteur a prouvé la somme de 7 francs, versée immédiatement entre les mains de M. Odet, trésorier.

Un grand bal a été donné le soir avec le concours de toute la jeunesse du pays.

DROME

Valence. — Commencement d'incendie. — Hier matin, vers 11 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la chambre occupée par M. Aurel, au premier étage de la maison portant le n° 3 de la rue Belle-Image.

Grâce aux prompts secours organisés par les voisins, le feu a été rapidement éteint.

Vagabondage. — Les nommés François Chambert, 16 ans, né à Saint-Marcel-les-Valence, et Jean-Baptiste Verdier, originaire de l'Ariège, ont été arrêtés pour vagabondage à la disposition du parquet.

Association des dames françaises. — Les travaux de l'ouvrage continueront le mercredi 23 novembre et les mercredis suivants, tous les quinze jours, à 1 heure 1/2, 2, avenue Victor-Hugo.

Gendarmerie de la Drôme. — Le ministre de la guerre a nommé aux emplois ci-après désignés : Hilaire-Jean-Baptiste Massard, maréchal-des-logis à Villefranche (Rhône), adjudant à Valence.

Charles Rigoulet, maréchal-des-logis à Dieulefit, maréchal-des-logis chef à l'Arbresle (Rhône).

Dominique-Maurice Paris, brigadier à Saillans (Drôme), maréchal-des-logis à Dieulefit, même compagnie.

Alphonse Julien Lambert, brigadier à cheval à Pont-de-Beauvoisin (Isère), maréchal-des-logis à Saint-Vallier (Drôme).

Joseph-Auguste Faure, gendarme à pied à Saint-Martin (Drôme), brigadier à Saillans.

UN MEURTRE

Bonneville, 21 novembre.

En revenant de veiller à Thiez, les nommés François Chatel et Joseph Vernier se sont pris de querelle, hier soir, entre Thiez et Nanty.

Vernier a eu le cœur percé d'un coup de couteau qui a pénétré d'un centimètre et demi. Il est mort à l'instantané.

Le meurtrier a fait des aveux complets et prétend qu'il n'a fait que se défendre. Il a été écroué à la prison de Bonneville.

Lyons

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 21 novembre, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 768. — Température + 8°. — Direction du vent : Sud-Ouest. Maximum de température dans les 24 heures + 9°. — Minimum de température dans les 24 heures + 3°.

Situation générale. — Le baromètre se relève dans l'ouest de l'Europe et la hausse est très rapide; toutefois une dépression se centre à l'ouest des Îles Britanniques et le vent est très fort à Valencia. On signale encore des averses en France et la température baisse.

Dernière heure. — La hausse a gagné très rapidement les Îles Britanniques et les fortes pressions couvrent la France et l'Angleterre; la hausse atteint 12° à Valencia, 5 à Brest, 1 à Biarritz. Pression, 763, Ouessant, 770, Dunkerque.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps beau, brumeux et frais.

M. Parmentier, professeur au collège de Baume-les-Dames, soutiendra ses thèses pour le doctorat ès sciences naturelles, le jeudi, 24 novembre, à 4 heures, à la Faculté de Lyon.

Concours du majorat de l'Hôtel-Dieu. — Hier matin, à huit heures, s'ouvrait un concours pour une place de chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu.

Les concurrents, au nombre de six, sont MM. les docteurs Albertin, Adenet, Condamin, Rollet, Jaboulay et Tellier.

Le jury se composait de MM. Augagneur, Carrier, Cordier, Gangolphe, Gayet, Levrat, Ollier, Pollosson, Poncet, Rabot, Vincent, Weill.

La compagnie du Gaz. — Dans une réunion organisée par le comité républicain socialiste de Montchat, M. Long, ingénieur, a été désigné comme délégué des consommateurs du gaz de Montchat au congrès du gaz qui doit se tenir à Lyon les 27 et 28 novembre courant.

Nous avons reçu dimanche, trop tard pour pouvoir l'insérer, une note de la direction du Grand-Théâtre, nous annonçant la résiliation de M. Hervey, qui avait fait une apparition si peu heureuse l'autre jour dans le rôle d'Inès de l'Africaine. Hier soir, c'était M. Lureau-Escalais qui chantait le rôle. Il eût été plus simple de commencer par là.

École supérieure de commerce. — Cent cinquante convives prenaient part, dimanche, au banquet offert, à l'hôtel Collet, à M. G. Pault, chef du bureau de l'enseignement commercial au ministère du commerce et de l'industrie, par l'Association des anciens élèves de l'école de commerce. Des délégués des associations similaires étaient venus de tous les points de la France, et même de la Suisse, pour assister à cette réunion.

On sait que M. Pault a joué un rôle prépondérant dans les pourparlers qui ont amené la reconnaissance par l'Etat du haut enseignement commercial et assuré ainsi sa prospérité, tout en laissant à chacune des écoles son caractère propre.

C'est ce dernier point de vue qu'a particulièrement développé M. Pault, répondant aux toasts de MM. Pagnon et Isaac, et il l'a fait avec une hauteur de vues et dans une langue élégante qui lui ont valu une longue ovation.

Les délégués des associations représentées ont prononcé des discours aussi très applaudis.

De Lyon à Bâle. — On a commencé à délivrer hier, à la gare de Perrache, des billets aller et retour pour Bâle.

Ces derniers comportent les trois classes et sont valables pendant cinq jours. On pourra indifféremment avec ces billets suivre l'itinéraire : Lausanne, Berne, Olten; Lausanne, Bienne, Olten; ou Wangen-Olten.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe, 71 fr. 85; 2^e classe, 50 fr. 90; 3^e classe, 35 fr. 15.

Cette entente entre les Compagnies fran-

çaises et suisses, pour l'émission de ces billets, rendra de grands services au commerce de notre ville.

Les relations qui existent journellement entre Lyon et Bâle sont, en effet, excessivement suivies.

LES SUITES D'UNE SAISIE

On parle beaucoup au Palais d'une singulière affaire où sont mêlés un négociant, un huissier et un commissaire de police.

Voici les faits : il y a quelques mois un négociant parisien, que nous nommerons M. X..., ayant de très nombreuses affaires à traiter à Lyon, loua à la maison de banque le Crédit, un coffre-fort dans lequel il déposa des papiers et des valeurs.

Le contrat entre lui et l'administration du Crédit fut très régulièrement passé, M. X..., comme cela se fait habituellement, acquitta d'avance le prix d'une année de location.

Quand dernièrement le Crédit liquida, on invita M. X... à faire ouvrir son coffre-fort et à retirer les objets lui appartenant, car tous les coffres-forts de la maison devaient avoir le reste du matériel être vendus.

M. X... fort de son traité, répondit qu'il avait loué un coffre-fort pour un an et qu'il avait le droit de s'en servir pendant toute la durée de son bail et que, fort de son droit, il refusait de démanteler.

Les choses trahirent ainsi pendant quelque temps, puis un beau matin le directeur du Crédit, impatienté, s'en fut chercher un huissier, un commissaire de police et les invita à faire, en leur présence, crocheter le coffre-fort pour en retirer les titres qui y étaient enfermés.

Ces deux officiers ministériels, quoique sans mandat de justice, agissant donc avec une incroyable légèreté, réussirent à ouvrir le serrurier et à faire ouvrir le coffre-fort.

Ils saisirent ensuite tous les papiers et valeurs qui s'y trouvaient et ils firent d'ailleurs un inventaire. Le tout fut ensuite envoyé à M. X... le légitime propriétaire.

On juge de la colère de celui-ci quand il sut qu'on avait, contrairement à ses instructions, ouvert un coffre-fort qu'il considérait comme sa propriété puisqu'il l'avait loué et payé. De suite, il écrivit au procureur de la République à Lyon, lui signalant l'abus de pouvoir dont il avait été victime de la part d'un huissier et d'un commissaire de police.

Une enquête fut ouverte par le parquet et la chambre de discipline des huissiers saisie de l'affaire.

Nous croyons savoir que l'huissier qui a prêté son concours pour un crocheteur de caisse, sans s'être au préalable préoccupé de savoir s'il avait le droit d'agir ainsi, a été l'objet d'un blâme. Quant au commissaire de police, il aurait été réprimandé.

Malgré cela, M. X... ne se montre pas satisfait; il prétend, avec quelque apparence de raison, qu'il a été lésé dans ses intérêts et il vient d'adresser une plainte au ministre de la justice.

Hier, tout le dossier de l'affaire a été envoyé à Paris; nous ferons connaître, s'il y a lieu, la mesure que prendra M. Ricard contre les deux officiers ministériels qui ont si étrangement abusé de leurs pouvoirs.

École professionnelle de coiffure de Lyon

Dernièrement, nous avons fait connaître le fonctionnement de cette jeune et laborieuse école, dont le succès va toujours croissant.

Jedi dernier, pendant ses cours, M. Jean Pelletier a fait la reproduction d'une coiffure qui est un des chefs-d'œuvre exposés au Palais de l'Industrie à Paris. Cette reproduction a été d'une exécution parfaite qui a valu à son auteur les félicitations unanimes de l'assistance.

Ce soir, à neuf heures et quart, à cette même école, aura lieu une grande soirée de coiffure à laquelle prendront part les professeurs patrons et ouvriers. Chacun d'eux fera la coiffure artistique suivante : M. Pelletier, coiffure 1890 (exposée au Palais de l'Industrie, à Paris); M. Richard, coiffure de bergère Waitau; M. Levat, coiffure moderne de soirée; M. Champrier fils, coiffure de fantaisie portée; M. Sostier, coiffure de fantaisie; M. Sauvage, Demure, Rousson, Ligot, Debelle, Turge et Lanthauze, exécuteront chacun une coiffure différente de soirée.

En constatant l'activité des professeurs de cette école, on ne peut qu'approuver la ville d'avoir subventionné cette intéressante institution.

Nous donnerons un compte rendu de la soirée de ce soir.

Sont seuls admis à pénétrer dans la salle des cours, la presse, les invités, professeurs et élèves.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 22 novembre, 32^e jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil : lever, 7 h. 23; coucher, 4 h. 10.

Sur la place Bellecour. — Hier soir, vers minuit, une famille composée du père, de la mère et de deux enfants en bas âge, traversait la place Bellecour lorsqu'elle fut assaillie par une grêle de pierres.

Des jeunes gens — sans doute à bout de distraction ce soir-là — avaient formé deux camps et se lançaient des pierres, au risque de blesser les passants.

Ea effet, une d'elles a atteint une personne et lui a fait une blessure assez grave. Ce serait bien le moins qu'on pût traverser la place Bellecour en toute sécurité. Que serait-ce s'il n'y avait pas un poste de police chargé d'en faire la surveillance?

Volour arrêté. — Hier matin, les agents de la sûreté ont arrêté, dans une chambre garnie de la montée de la Grand-Côte, un sieur Cyprien Martin, âgé de 23 ans, né à Paris, inculpé de vol.

Il y a quelques mois, cet individu, employé dans une maison de publicité parisienne, s'enfuit emportant une somme de 6,000 francs qu'il venait d'encaisser.

Tant qu'il eût de l'argent il mena joyeuse vie dans plusieurs villes puis, une fois son dernier sou dépensé, il se rendit à Lyon et se mit à chercher du travail. Il était sur le point de conclure un marché quand il fut reconnu par un agent, grâce au signalement qui avait été envoyé de Paris au service de la sûreté de Lyon.

Amené au Palais de Justice, il a été interrogé par le commissaire-adjoint auquel il a avoué le vol dont il s'était rendu coupable.

Aussitôt les formalités d'usage accomplies, Martin sera extrait de la prison Saint-Paul où il est actuellement détenu, et ramené à Paris.

Aggressions. — Chaque lundi nous apporte son contingent d'agressions, de rixes et de bagarres. Hier, il y a eu de nombreuses alertes, mais rien de bien sérieux ne nous a été signalé.

A trois heures du matin, place Tolozan, deux individus avinés ont assailli une dame

Mazoyer. Son mari et un ami qui l'accompagnaient ont mais en déroute les deux agresseurs, sans coupure, sans reste.

Semblable fait s'est passé hier soir à dix heures, chemin de Gerland, où MM. Marius Pascal, Fabien Collaud et Eugénie Aubounet ont été assaillis. Le nom d'un des agresseurs a été donné au chef du poste de police des Calattes chargé de le retrouver.

Les vols dans les comptoirs. — Les agents du service de la sûreté ont arrêté deux individus, les auteurs de plusieurs vols commis dans les comptoirs ou épicerie du centre de la ville.

Ce sont les nommés Louis Lamou, âgé de 23 ans, et Antonin Cage, dit Martin, âgé de 35 ans.

Ils procédaient ainsi : d'un d'eux amusait le propriétaire de l'établissement qu'ils avaient l'intention de dévaliser, et pendant ce temps, son complice puisait dans la caisse ou faisait main-basse sur les bouteilles qui se trouvaient à sa portée.

Ils ont ainsi volé une trentaine de commerçants.

Une troisième arrestation, c'est une femme Zoé X..., maîtresse d'un des inculpés, a également été opérée, mais sa culpabilité n'ayant pu être établie, le chef de la Sûreté l'a fait remettre en liberté.

A coups de bouteille. — Trois marchands forains qui se trouvaient hier, à minuit, dans un café de la rue Garibaldi, se sont pris de querelle avec d'autres consommateurs, et, la querelle s'envenimant, on en vint bientôt aux mains.

Les hommes se mirent en garde, cherchant à esquiver les coups, mais moins heureuse, une femme Ch... reçut à la tête une bouteille qui lui fit une assez grave blessure. On lui a fait donner des soins dans une pharmacie voisine.

Incendies. — Hier, à 3 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement de M. Gachet, menuisier, rue Longue, 21.

Le feu a pris naissance dans une alcôve et a consumé le lit, la garniture et des vêtements, pour une valeur de 2,000 fr.

Le sinistré et les voisins ont pu se rendre maîtres du feu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans les glacières de la brasserie Rinck, cours Suchet, en face la prison Saint-Paul.

C'est dans une chambre où se trouvait une certaine quantité de goudron que le feu s'est déclaré. La pompe à vapeur du dépôt avait été expédiée sur les lieux pour parer à toute éventualité. Il y a eu 500 francs de dégâts.

Les armes à feu. — On a amené à l'Hôtel-Dieu Jean-Etienne Besson, 28 ans, cultivateur à Larajasse (Rhône), qui a eu la main mutilée par un fusil de chasse dont le canon a éclaté.

Louis Lucas, 29 ans, cultivateur à Saint-Jean-Vieux (Ain), qui chargeait un fusil, a fait un mouvement brusque, le coup partit et l'atteignit en pleine figure. Il a été amené à l'Hôtel-Dieu.

La Grève du gaz. — Samedi dernier 19 courant, à ce lieu, à Vaise, une réunion publique à la brasserie Maurier, qui Jany, à laquelle assistaient MM. Lavigne et Monvert, conseillers municipaux.

Après avoir passé en revue les progrès de la grève et les travaux du congrès, il a été nommée une commission composée de MM. Chapuis, horloger, grand-rue de Vaise, 4; Labouge, grand-rue de Vaise, 23; Maurier, de la rue Jany; Goujon, négociant en vins, rue des Tuilleries, 23; Gayte, vêtements, place de la Pyramide, 24; Gaillard, qui Jany, 33, chargés d'organiser une nouvelle réunion.

Grand-Théâtre. — La direction nous prie d'insérer la note suivante : En présence du très grand succès de l'Africaine, M. Dupeyron a bien voulu retarder son départ de quelques jours.

Demain, troisième représentation de l'Africaine, opéra de Meyerbeer.

Musée Crassé, cours du Midi. — Parmi les exhibitions représentées en ce moment au théâtre des tableaux vivants, celle qui reproduit la scène historique de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday obtient un grand succès.

M. Crassé (Charlotte Corday) sait donner à la figure de l'héroïne une expression à la fois sublime et farouche, en un mot, l'ensemble du tableau retrace avec une grande fidélité l'œuvre de M. Garret.

Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Les débuts au Casino. — Ce soir, au Casino, début des deux comédiens Favart et M. Bussy, qui lors de la dernière revue joua avec tant de charme le rôle de la comère.

Si nous sommes bien renseignés, M. Favart et M. Bussy rempliront les rôles principaux de la nouvelle revue : Lyon sans gaz, actuellement en répétition au Casino.

Dans la troupe : les Hacker et Pester, les cinq Héras, les Onatis, Miss Oméga, etc., etc.

Scala-Bouffes. — Trop tôt, hélas, au gré des amis de la bonne et franche gaieté, le Diable au Corps va disparaître de l'affiche de la Scala, poussé par la Noca à Méridon, plus que cinq représentations, avis à ceux qui n'ont point encore entendu cette pièce spirituelle.

Le premier jour : nouveauté originale, Ganivet II.

Le Quina Bruno, qu'il brûle, pleure ou vente, Neige ou grêle! toujours voit s'accroître sa vente.

Caves Isaac Casati, Lyon. Conseil aux chasseurs. — Avant de partir pour la chasse, faites-vous accompagner par le sieur Isaac Casati, un panier de dix ou douze bouteilles assorties de vins et liqueurs à votre choix.

Adresser les commandes, 12, rue Bât-Argent. Téléphone.

Bien longue est la nomenclature des spécialités que l'on préconise chaque jour contre les Névralgies et la Migraine, mais aucune n'arrive à approcher du succès que depuis vingt ans obtiennent les Dragées des RR. PP. Prémontrés. Dans toutes les pharmacies.

Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, — dépôts d'humères, de lait, etc. — Gouttes, grossesses, plaies, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. Guérison assurée par le Sirop de E. Gachet du Serpent, 32, rue Lanterne, à Lyon. Attention aux contrefaçons à bas prix.

NOS THEATRES

OÉLESTINS. — « Casse-Museau ». Ce drame, de valeur plus que médiocre, avait déjà été essayé — sans succès d'ailleurs — aux Célestins, il y a six ou sept ans. C'est la mise en scène de l'assassinat d'une cocotte par un dangereux bandit. Naturellement on soupçonne un innocent et la pièce se passe entre un procureur de la République invraisemblable, frère de l'assassin, mari de la sœur de l'assassinée, — et pour comble, père de l'innocent qu'il veut condamner absolument, attendu qu'il le croit l'amant de sa femme. Comme clou, la morgue. Comme gaieté, quelques rieurs de barrière « déviant le jers » — en somme une pièce invraisemblablement invraisemblable, une sorte de mystification ou de pari que le public spé-

cial à ces sortes de choses, — public d'ailleurs très clairsemé, — a accueilli moitié en riant, moitié en applaudissant. Après tout ce n'est pas la faute des acteurs si la pièce est si mauvaise.

Quant aux dits acteurs, c'a été bien médiocre : à part M. Esquilar, M. Réal et M. Blanche Olivier — à part Garnier et Perret, fort bien tous deux dans des rôles épisodiques qu'ils ont rendus pittoresques, il n'y a plus rien là que de l'ennuyeuse médiocrité. Prad — le héros — va encore quand il s'affuble en bandit; mais, quand il se déguise en élégant gentilhomme, aussi ruiné que canaille : quelle déche mon empereur ! Faut-il insister sur Gelly, le magicien amoureux, faut-il insister sur Poncet, tellement étrange en goumoux qu'on est tenté, à cause de son accent spécial : le vicomte Gageant ! — mais pourquoi insister sur une œuvre et une interprétation qui durèrent ce que durent les roses : l'épêchade d'un matin — comme dirait le procureur de Casse-Museau. — P. B.

LE GRAND-DUC SERGE A L'ÉLYSÉE. Paris, 21 novembre.

Aujourd'hui, à deux heures, le président de la République a reçu avec le cérémonial habituel S. A. I. le grand-duc Serge de Russie. L'entretien a duré une demi-heure.

Un quart d'heure après le président de la République, accompagné du général Borius, s'est fait conduire à l'hôtel Continental pour rendre au frère de l'empereur de Russie la visite qu'il venait de recevoir.

LA MORT DU BARON DE REINACH. Paris, 21 novembre.

Un rédacteur de la « France » a interrogé le cocher du baron de Reinach qui a dit tenir du valet de chambre du baron que ce dernier avait absorbé un flacon d'aconit.

SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS. Paris, 21 novembre.

Le tribunal de commerce de la Seine, sur la poursuite d'un créancier de la Société des dépôts et comptes courants, vient de transformer en liquidation judiciaire la liquidation amiable de cette société.

Par jugement de ce jour, M. Alfred Bonneau a été nommé liquidateur judiciaire.

LES DUELS DE M. EDWARDS. Paris, 21 novembre.

M. Edwards, directeur du « Matin », ayant fait demander à MM. d'Abzac et Marcel L'Heureux une réparation des lettres publiées hier par le « Gil Blas », ces messieurs ont déclaré que M. Edwards devait se battre préalablement ou pro-metteur de se battre ensuite avec M. La-gaze.

M. Edwards, remerciant ses témoins, écrit que c'est la première fois qu'on voit des témoins s'abriter derrière leur mandant, sous prétexte de le couvrir.

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE. Paris, 21 novembre.

La répétition générale à la Comédie-Française, de la pièce nouvelle en 3 actes, de M. Louis Legendre, Jean Dardot, a eu lieu ce soir, devant une salle comble.

La pièce, qui n'est qu'un mélodrame très banal, a été écoutée très favorablement pendant les deux premiers actes, grâce à une interprétation des plus remarquables de la part de tous les artistes. Chaque rôle, même le moins important, a été joué dans la perfection. Mais le lugubre et banal dénouement du mari qui jette sa femme par la fenêtre après l'aveu de sa faute, a soulevé une réprobation unanime.

On a acclamé les artistes et c'était justice. Mlle Barthe, Mme Grenger ; MM. Worms, Lambert, Leloir, méritent les plus grands éloges.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT. Tours, 21 novembre.

Hier, on a tenté de faire dérailler le train rapide n° 7, allant de Bordeaux à Paris, entre Saint-Maure et Port-de-Piles.

Le mécanicien du train montant aperçut, heureusement, deux blocs de pierre sur la voie qui fut débarrassée.

CONDAMNATION DE OULINE. Charlieville, 21 novembre.

Culine, qui avait été arrêté, le séjour du département des Ardennes lui étant interdit, vient d'être condamné à deux semaines de prison.

CADAVRE MYSTÉRIEUX. Arras, 21 novembre.

On a retiré du canal de Lens, à Deule, les cadavres d'un homme et d'une femme étroitement enlacés. La femme paraissait enceinte.

Tous deux sont inconnus au pays. Une enquête est ouverte sur ce mystère.

CONDAMNATION A MORT. Caen, 21 novembre.

Léon-Auguste Guillard, journalier, âgé de vingt ans, accusé d'avoir, le 16 avril dernier, mis le feu à une maison d'habitation sur la route des Boctis à Liury, arrondissement de Lisieux, après avoir tué le locataire, Yves Perrine, journalier, âgé de cinquante-quatre ans, et commis des vols, a été condamné à mort.

La cour a ordonné que Guillard serait exécuté sur une place publique de Caen.

CONGRÈS SOCIALISTE. Berlin, 21 novembre.

Le congrès a adopté sans débat les conclusions de la commission d'enquête innovatrice du compagnon Przymyslowski de l'accusation d'être un agent provocateur et déclarant que le député Schumacher n'a rien fait qui justifie son exclusion du parti socialiste.

Le congrès a adopté également sans discussion deux résolutions relatives à la crise économique et à l'antisémitisme.

LE CHOLÉRA A BRUXELLES. Bruxelles, 21 novembre.

Un télégramme de Bruges annonce que dans l'espace de quarante-huit heures on a transporté à l'hôpital Saint-Jean quinze personnes atteintes du choléra qui habitaient l'impasse de la rue Vieille-de-Gand.

Sur ces quinze malades, treize sont morts. On attribue cette recrudescence de l'épidémie à la consommation d'une eau viciée.

PETITE BOURSE DU SOIR. Paris, 21 novembre 1892

Table with 2 columns: Country/Instrument and Price. Includes entries for Italian, Turc, Extérieure, Egypte, Banque, Otto, Russes, Orient, Rio-Tinto, Priorité, Robinson, Portugais, Tabacs, Tharsis, Lots Tures, Albiens, De Beers, Hongrois, Douanes.

En l'absence de ces rédacteurs, M. Cocheferat a dû leur laisser un avis de comparution par devant M. Welter.

LE GRAND-DUC SERGE A L'ÉLYSÉE. Paris, 21 novembre.

Aujourd'hui, à deux heures, le président de la République a reçu avec le cérémonial habituel S. A. I. le grand-duc Serge de Russie. L'entretien a duré une demi-heure.

Un quart d'heure après le président de la République, accompagné du général Borius, s'est fait conduire à l'hôtel Continental pour rendre au frère de l'empereur de Russie la visite qu'il venait de recevoir.

LA MORT DU BARON DE REINACH. Paris, 21 novembre.

Un rédacteur de la « France » a interrogé le cocher du baron de Reinach qui a dit tenir du valet de chambre du baron que ce dernier avait absorbé un flacon d'aconit.

SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS. Paris, 21 novembre.

Le tribunal de commerce de la Seine, sur la poursuite d'un créancier de la Société des dépôts et comptes courants, vient de transformer en liquidation judiciaire la liquidation amiable de cette société.

Par jugement de ce jour, M. Alfred Bonneau a été nommé liquidateur judiciaire.

LES DUELS DE M. EDWARDS. Paris, 21 novembre.

M. Edwards, directeur du « Matin », ayant fait demander à MM. d'Abzac et Marcel L'Heureux une réparation des lettres publiées hier par le « Gil Blas », ces messieurs ont déclaré que M. Edwards devait se battre préalablement ou pro-metteur de se battre ensuite avec M. La-gaze.

M. Edwards, remerciant ses témoins, écrit que c'est la première fois qu'on voit des témoins s'abriter derrière leur mandant, sous prétexte de le couvrir.

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE. Paris, 21 novembre.

La répétition générale à la Comédie-Française, de la pièce nouvelle en 3 actes, de M. Louis Legendre, Jean Dardot, a eu lieu ce soir, devant une salle comble.

La pièce, qui n'est qu'un mélodrame très banal, a été écoutée très favorablement pendant les deux premiers actes, grâce à une interprétation des plus remarquables de la part de tous les artistes. Chaque rôle, même le moins important, a été joué dans la perfection. Mais le lugubre et banal dénouement du mari qui jette sa femme par la fenêtre après l'aveu de sa faute, a soulevé une réprobation unanime.

On a acclamé les artistes et c'était justice. Mlle Barthe, Mme Grenger ; MM. Worms, Lambert, Leloir, méritent les plus grands éloges.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT. Tours, 21 novembre.

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

Il ne voulait pas qu'en cherchant, en remontant dans le passé, on retrouvât l'histoire de leur amour dans l'Inde. Et cependant ils avaient sacrifié jadis cet amour au devoir... Oui, c'était vrai...

Il était possible qu'avec son caractère absolu, il ne vit en elle que la fille de son rival, de celui auquel Madeleine avait appartenu... Il parlait bien du dévouement filial de Madeleine dans sa lettre...

seignerait tout ce qu'elle devait savoir, surtout à être bonne, douce... forte, énergique et dévouée... Toute la science ne se résume-t-elle pas à ces choses-là, pour la femme?...

ments d'autrefois subsistent, inaltérables et profonds. « Notre affection est de celles qui résistent à tout, tant elle est pure, droite, immatérielle... »

ne nous séparera, et tu seras mienne. Ce jour-là on entendit les chimistes, les experts, les médecins qui avaient fait l'autopsie et l'analyse du corps ou des viscères du mort.

— Avez-vous cru à un empoisonnement? lui demanda-t-on. Franchement, il répondit: — Tout d'abord, oui: c'est même la première idée qui m'est venue.

Madame Ekaterinodar. — Tout ce que vous nous avez prédit est arrivé. Mes enfants sont guéris, ma femme est rétablie. J'ai retrouvé mon fils et ce que vous m'avez dit.

MME DE VIATKA QUI POSSEDE 133 ATTESTATIONS, PREUVES A L'APPUI Médailles. — Diplômes. — Récompenses, tout exposé en vue.

SALSEPAREILLE QUET SOUS FORME D'UN SIROP agréable LE MEILLEUR DÉPURATIF du Sang et des Humeurs

A VENDRE OU A LOUER PROPRIÉTÉ d'agrément et de rapport, 9 pièces, jardin, salle d'ombre, S'y adresser de 1 heure à 5, 255, aux Hirondelles, Guillaudière.

MME CLAUDIA somnambule Renseignez-moi tous les événements, deshiés, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

Grande Brasserie-Restaurant Pure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARI) Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (via compris). — Service à la carte fait jour et nuit.

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre franco de port Lyon et banlieue.

LIMONADE GAZEUSE NATURELLE CHAMPAGNEUSE AUX DOCKS DE LA CHAPELLERIE 11, Cours Lafayette

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & CIE Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DESINTÉRÊSSÉ EN VENTE: Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS: chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 21 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 99 31

BOURSE DE PARIS Du 21 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT COURS DE CLOTURE

APRÈS BOURSE Du 21 Novembre COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS HUILES DE COLZA SUCRES Roux 88°

CONDITION DES SOIES Du 21 Novembre 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE Bœufs... Aménés, 2497; vendus, 2759

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 21 Novembre 1892 Porcs. — Aménés, 1578; vendus, 1538

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 21 Novembre 1892 ACTIONS Obligations

SUCRES Blancs n° 3 Courant... 46 75

AVOINES (100 kil.) Courant... 16 80

AUX ENRHUMES De l'Alpe d'Azur... Les Pastilles pectorales de biphosphate de chaux

GRAND SALON DE LA BOURSE LYON, 24, rue de la République (en face Grand-Bazar). — Nouveau organisation pour la coiffure et la parfumerie